

Eduquer ... tout un sport !

RÈGLEMENT DES SPORTS COLLECTIFS

HAND BALL

Année 2024-2025

Nouveauté 2024-2025



HAND-BALL

SOMMAIRE :

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS	4
ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'AGE	4
2.1 Règles de qualification des joueurs	4
2.1.1 Participation d'un joueur	4
2.1.2 Intégration des Séniors	4
2.1.3 Sur-classement	4
2.1.4 Double sur-classement	4
2.1.5 Limite du nombre de surclassés	4
2.2 Précisions sur un championnat national : HAND – BALL	5
ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT : ELITE ET - PROMOTIONNEL -UNIFIE	5
ARTICLE 4 : OBLIGATIONS - ACCES AUX COMPETITIONS	6
ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS	6
5.1 : En championnat Elite et Unifié	6
5.1.1 Par catégorie et sexe	6
5.1.2 Gestion des invitations par l'organisateur	6
5.1.3 Gestion des repêchages	6
5.2 En championnat promotionnel	7
5.2.1 Par sport, catégorie et sexe	7
5.2.2 Gestions des invitations par les organisateurs	7
5.2.3 Gestion des repêchages	7
5.3 Informations pratiques et qualifications	7
ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS	8
6.1 Définition du Jeune Officiel	8
6.2 Caution jeune arbitre et vérification de la qualification	8
6.3 Prise en charge financière	8
6.4 Championnat ELITE et Unifie	8
6.5 Championnat PROMOTIONNEL	8
6.6 Niveau requis	9
6.6.1 Elite	9
6.6.2 Promotionnel	9
6.7 En cas d'absence d'arbitre lors d'un match	9
6.8 Validations des Jeunes Officiels (diplôme/attestation) et obligations d'arbitrage (présence et qualification)	9
6.9 Informations complémentaires	9
ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION	10
ARTICLE 8 : TITRES ET RECOMPENSES	10
ARTICLE 9 : MODALITES D'ACCES AU HNS	10
ARTICLE 10 : DISPOSITIONS PARTICULIERES	11
ARTICLE 11 : LES RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES	11
11.1 Les réserves et réclamations	11
11.1.1 Réserves	11
11.1.2 Réclamations	11
11.2 La commission des réclamations et litiges de la compétition	11
11.3 Les sanctions	12
ARTICLE 12 : LE DOPAGE	12
ARTICLE 13 : REGLES SPECIFIQUES CHAMPIONNAT ELITE ET UNIFIE	12
13.1 nombre de joueurs :	12
13.2 Temps de jeu	13
13.3 Décompte des points :	13
13.4 Egalités à la fin des rencontres de classement :	13
13.5 Egalités à la fin des poules de classements :	14

HAND-BALL

13.6 Gestion des sanction disciplinaires	14
13.6.1 Exclusion temporaire	14
13.6.2 Disqualification sans rapport de l'arbitre	14
13.6.3 Disqualification avec rapport de l'arbitre	14
13.7 Règles particulières	15
13.7.1 Taille du ballon	15
13.7.2 Terrain, tracés et équipements spécifiques	15
13.7.3 Temps mort	15
13.7.4 Remplacements	15
13.7.5 Utilisation de la colle	15
ARTICLE 14 : REGLES SPECIFIQUES CHAMPIONNAT – HAND-BALL PROMO	16
14.1 Nombre de joueurs	16
14.2 Temps de jeu	16
14.3 Décompte des points	16
14.4 Egalités à la fin des rencontres de classement	16
14.5 Egalités à la fin des poules de classement	17
14.6 Gestion des sanctions disciplinaires	17
14.6.1. Exclusion temporaire	17
14.6.2. Disqualification sans rapport	17
14.6.3. Disqualification avec rapport	17
14.7 Règles particulières :	17
14.7.1 Taille du ballon :	18
14.7.2 Terrain, tracés et équipements spécifiques :	18
14.7.3 Temps mort :	18
14.7.4 Remplacements :	18
14.7.5 Utilisation de la colle:	18
ARTICLE 15 : ORGANISATION DE LA PHASE FINALE ELITE & UNIFIE & PROMO	19
15.1.: 4 équipes qualifiées :	19
15.2 : 5 équipes qualifiées :	19
15.3 : 6 équipes qualifiées :	19
15.4 : 7 équipes qualifiées	20
15.5 : 8 équipes qualifiées	21
15.6 : 9 équipes qualifiées	23
15.7 : 10 équipes qualifiées	25
15.8 : 11 équipes qualifiées	26
15.9 : 12 équipes qualifiées	26

HAND-BALL

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS

Les championnats nationaux de sports collectifs sont organisés par catégorie d'âge et par filière Promo ou Elite ou Unique - [pour le Hand-Ball](#) ils sont répertoriés dans le tableau suivant.

	MF	MG	MG	CJF	CJG	CJG
Hand-Ball	UNIFIE	PROMO	ELITE	UNIFIE	PROMO	ELITE

ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'AGE

Les catégories d'âge sont celles définies dans les règlements généraux UGSEL

Les féminines sont autorisées à intégrer des équipes masculines dans les catégories benjamins et minimes sans toutefois pouvoir participer dans la catégorie supérieure.

2.1 REGLES DE QUALIFICATION DES JOUEURS

2.1.1 Participation d'un joueur

Un joueur ne peut participer à deux rencontres de sports différents ou de catégories différentes lors d'un même championnat, lors d'un championnat organisé aux mêmes dates et au même lieu. En cas d'infraction, les deux rencontres auxquelles le joueur aura participé seront perdues pour les équipes fautives.

Un joueur, inscrit sur la feuille d'engagement, peut participer à une rencontre à n'importe quel moment de celle-ci. Le nombre minimum de joueurs doit être présent pour démarrer le championnat.

2.1.2 Intégration des Séniors

Les joueurs séniors [ainsi que les Juniors 3](#) ne peuvent plus participer aux championnats nationaux sauf en qualité de jeune officiel.

2.1.3 Sur-classement

Les licenciés d'une catégorie d'âge inférieure, d'une année seulement, sont admis à participer aux épreuves de la catégorie immédiatement supérieure si le médecin reconnaît cette aptitude exceptionnelle. Ref article 8 des Renseignements Généraux (RG) UGSEL

Dans ce cas, le joueur devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de sur-classement précisant le sport autorisé, pour être admis à participer.

2.1.4 Double sur-classement

Il n'est possible que pour les :

- Minimes Filles 2ème année dans la catégorie unique Cadettes/Juniors Filles.
- Minimes garçons 2ème année dans la catégorie unique Cadets Juniors.

Dans ce cas, le joueur devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de double sur-classement précisant le sport autorisé, pour être admis à participer, et délivré par un médecin spécialiste de la médecine du sport.

2.1.5 Limite du nombre de surclassés

Le sur-classement (simple et double cumulés) est autorisé dans les limites suivantes : 2
Ce nombre correspond aux joueurs inscrits pour l'engagement via U sport.

HAND-BALL

2.2 PRECISIONS SUR UN CHAMPIONNAT NATIONAL : HAND – BALL

	Nombre minimum	Nombre maximum
ELITE	9	12
UNIFIE	9	12
PROMO	8	10

Le non-respect des nombres minimum et maximum de joueurs par équipe, ainsi que du nombre maximum de sur-classement en début de tournoi national entraîne automatiquement match perdu par pénalité (0 POINT) pour l'équipe concernée, jusqu'à la mise en conformité au règlement.

ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT : ELITE ET - PROMOTIONNEL -UNIFIE

Le championnat ELITE est ouvert à tous les établissements, et obligatoire à toutes sections sportives déclarées MEN ou fédérale

- Une équipe qui réalise un podium (1^{er} /2nd/3^{ème}) en ELITE ne peut s'engager en PROMO l'année suivante.

Le championnat PROMOTIONNEL, ne peuvent participer :

- Un établissement qui aura réalisé une 1^{ère} ou 2^{nde} place aux nationaux PROMOTIONNEL dans une catégorie d'âge devra, pour prétendre à une qualification aux nationaux, s'inscrire en ELITE l'année suivante, dans la même catégorie d'âge
- Les élèves inscrits dans une section sportive déclarées MEN ou fédérale,
- Les élèves bénéficiant d'horaires aménagés,
- Les élèves qui répondent aux conditions ci-dessus, et qui s'engagent en promo dans leur territoire ne pourront prétendre à une qualification aux championnats nationaux
- Une liste complémentaire des élèves inscrits en section ou horaires aménagées sera demandée au chef d'établissement

La liste des équipes concernées, par leurs résultats de l'année antérieure, est consultable sur le site national.

Cette restriction s'applique exclusivement l'année qui suit la réalisation de cette place. Elle sera autorisée à s'inscrire en PROMOTIONNEL dans son territoire sans pouvoir prétendre se qualifier ou être invitée aux championnats dans ce niveau.

Les lycées ayant des classes à option EPS, donc proposant deux activités pour le CCF, sont autorisés à participer à ce championnat PROMOTIONNEL.

La participation à ce championnat PROMOTIONNEL devra être validée par le conseil d'administration des comités ou à défaut des territoires concernés.

HAND-BALL

Pour rappel, un établissement scolaire ne peut avoir qu'une équipe dans les finales nationales.

Si au niveau territorial plusieurs équipes sont engagées, seule celle du championnat ELITE pourra être qualifiée pour les phases nationales.

Le championnat UNIFIE est ouvert à tous les établissements, et seulement dans les catégories indiquées dans l'article 1.

Facturation de 500 Euros :

Ce dispositif s'inscrit dans le contexte d'un championnat incomplet en termes d'équipes participantes. Quand la procédure de repêchage est inopérante au regard d'un établissement en situation de désistement trop tardif : au délai des 15 jours précédant le premier jour du championnat.

Il est laissé à l'appréciation de l'organisateur, de facturer la somme des 500 € à l'attention du comité. Ce dernier pourra ensuite se tourner vers l'établissement.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS - ACCES AUX COMPETITIONS

Tous les participants à une compétition nationale s'engagent à respecter la charte éthique de l'UGSEL

La vérification des licences des participants est effectuée lors de l'accueil des équipes par le délégué sportif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS

5.1 : EN CHAMPIONNAT ELITE ET UNIFIE

5.1.1 Par catégorie et sexe

L'équipe classée 1^{ère} de chaque territoire ou une des équipes suivantes est qualifiée pour les finales nationales.

La phase finale se déroulera avec un minimum de 6 équipes et un maximum de 12 équipes (invité inclus).

Pour atteindre le minimum de 6 un repêchage sera effectué, selon les modalités de l'article 5.1.3 Dans un souci d'organisation, un repêchage favorisant le nombre pair d'équipes sera envisagé (ex : 7 qualifiées, alors une équipe sera repêchée)

5.1.2 Gestion des invitations par l'organisateur

Le comité ou le territoire organisateur a la possibilité d'inviter pour une catégorie, une équipe de son comité ou territoire qui n'a pas obtenu sa qualification sportive.

5.1.3 Gestion des repêchages

Ces repêchages seront attribués de la manière suivante :

1. Le premier : au territoire ayant le plus d'équipes engagées dans l'année en cours
2. Le second : au territoire dont l'équipe représentante était championne nationale l'année précédente
3. Le troisième : au territoire ayant le 2^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
4. Le quatrième : au territoire ayant le 3^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
5. Le cinquième : au territoire ayant le 4^e et ainsi de suite.

HAND-BALL

Un territoire ne peut obtenir un repêchage que pour un seul des critères ci-dessus sauf si tous les autres territoires ne peuvent répondre aux critères cités.

Les territoires seront informés de leur ordre de repêchage pour leur 1^{ère} équipe non qualifiée.

Un territoire ne pourra participer avec plus de 2 équipes sauf s'il est territoire organisateur et que tous les repêchages n'ont pas permis d'arriver à un tableau complet.

5.2 EN CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL

5.2.1 Par sport, catégorie et sexe

L'équipe classée 1^{ère} ou une des équipes suivantes de chaque territoire est qualifiée pour les finales nationales.

La phase finale se déroulera avec un minimum de 6 équipes et un maximum de 12 équipes (invité inclus).

Pour atteindre le minimum de 6 un repêchage sera effectué, selon les modalités de l'article 5.2.3. Dans un souci d'organisation, un repêchage favorisant le nombre pair d'équipes sera envisagé (ex : 7 qualifiées, alors une équipe sera repêchée

5.2.2 Gestions des invitations par les organisateurs

Le comité ou le territoire organisateur a la possibilité d'inviter pour une catégorie, une équipe de son comité ou territoire qui n'a pas obtenu sa qualification sportive.

Le territoire peut choisir d'inscrire son équipe invitée en PROMOTIONNEL, à partir du moment où cette équipe a participé au championnat dans sa filière dans son territoire.

Si l'équipe invitée est dans le championnat PROMOTIONNEL, cette qualification est automatique et la compétition peut rassembler dans ce cas jusqu'à 12 équipes.

5.2.3 Gestion des repêchages

Ces repêchages seront attribués de la manière suivante :

1. Le premier : au territoire ayant le plus d'équipes engagées dans l'année en cours
2. Le second : au territoire dont l'équipe représentante était championne nationale l'année précédente
3. Le troisième : au territoire ayant le 2^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
4. Le quatrième : au territoire ayant le 3^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
5. Le cinquième : au territoire ayant le 4^e et ainsi de suite.

Les territoires seront informés de leur ordre de repêchage pour leur 1^{ère} équipe non qualifiée.

Un territoire ne pourra participer avec plus de 2 équipes sauf s'il est territoire organisateur et que toutes les invitations n'ont pas permis d'arriver à un tableau complet (12 équipes).

5.3 INFORMATIONS PRATIQUES ET QUALIFICATIONS

AU NIVEAU TERRITORIAL plusieurs cas de figure sont envisageables :

- Les règlements nationaux peuvent être intégralement appliqués cependant des aménagements locaux restent possible.
- Si peu d'équipes sont engagées, la gestion est territoriale en utilisant la formule du jeu réduit, chaque équipe devant préciser si elle s'engage en championnat ELITE ou PROMOTIONNEL.
- Toutes les rencontres en championnat PROMOTIONNEL doivent si possible, se dérouler en plateau
- Attention au cumul du temps de jeu sur la journée.

ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS

6.1 DEFINITION DU JEUNE OFFICIEL

Est considéré comme Jeune Officiel, un élève scolarisé ou un jeune âgé de moins de 21 ans qui présente les qualifications requises (UGSEL ou fédéral).

Chaque équipe qualifiée pour une phase finale de championnat national, **doit présenter un jeune officiel dans la catégorie du sport concerné.**

Sa compétence devra être certifiée et validée au niveau UGSEL (territorial, ou national ou par un diplôme fédéral).

Le jeune officiel peut appartenir à l'AS de l'établissement qualifié, ou à un autre établissement du comité ou du territoire de l'équipe qualifiée.

Le jeune officiel est à disposition de l'organisateur. Il doit être présent **30 minutes** avant l'horaire du match pour lequel il est désigné, **et avoir con sifflet ainsi que ses cartons jaune et rouge.**

6.2 CAUTION JEUNE ARBITRE ET VERIFICATION DE LA QUALIFICATION

Excepté dans la catégorie Junior élite, une somme forfaitaire de **500€** devra être remise au délégué sportif avant le début du tournoi par toutes les équipes.

Le non-dépôt en début de tournoi national entraine automatiquement match perdu pour l'équipe concernée, jusqu'à la mise en conformité au règlement

Cette somme sera utilisée pour moitié :

- À l'organisateur pour couvrir les frais des arbitres fédéraux (si besoin.)
- À l'UGSEL Nationale pour développer la formation et des actions en faveur des Jeunes Officiels.

Cette caution, pourra être conservée jusqu'à l'inscription et participation au stage national de formation de jeune officiel dans l'année.

Chaque équipe devra fournir avant la compétition, la qualification de son jeune officiel accompagnateur.

Cette vérification de qualification est réalisée par un écrit et une mise en situation pratique lors du championnat national.

Elle se situe à 20 pts sur la grille de référence d'arbitrage et est délivrée par le responsable arbitrage ou le délégué sportif.

6.3 PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Référence à la fiche de répartition des frais jury (en ligne sur le site)

Un jeune officiel convoqué par l'UGSEL Nationale peut couvrir une équipe de son territoire, dans ce cas l'équipe prend en charge tous les frais.

6.4 CHAMPIONNAT ELITE ET UNIFIE

Dans cette filière, le jeune officiel se consacre uniquement à sa fonction d'arbitre.

6.5 CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL

Pour toutes les catégories, le jeune officiel lorsqu'il officie est, autant que faire se peut, encadré par l'enseignant de l'équipe à laquelle il appartient. Cet enseignant peut en cas de nécessité demander un temps mort arbitre et intervenir lors des arrêts de jeu.

Un jeune officiel appartenant à l'établissement peut jouer. Si c'est un jeune officiel d'un autre établissement, il est intégré dans le nombre de joueurs maximum de l'équipe sans pouvoir jouer.

HAND-BALL

6.6 NIVEAU REQUIS

6.6.1 Elite

- Cadet Junior : U18G
- Cadette junior : Région U18G ou U18F
- Minime : Tout niveau fédéral+ jeune ayant suivi une formation scolaire territoriale
- Trisports : Tout niveau fédéral + jeune ayant suivi une formation scolaire de quelque niveau que ce soit (départemental-régional ou national)

Et s'ajoutent :

- Les jeunes officiels validés pour le niveau concerné lors d'un stage national,
- Les jeunes des sections sportives arbitrage de lycée ou collège dont leur formateur peut attester du niveau.

6.6.2 Promotionnel

Le niveau requis est celui d'une formation UGSEL du comité, du territoire ou nationale

6.7 EN CAS D'ABSENCE D'ARBITRE LORS D'UN MATCH

L'absence d'un arbitre désigné ne peut en aucun cas motiver le report d'une rencontre de championnat UGSEL quel que soit le niveau auquel se dispute la compétition.

Si le ou les arbitres désignés sont absents à l'heure prévue ou après un délai raisonnable compatible avec les impératifs d'organisation :

- Il sera fait appel à tout arbitre officiel neutre présent,
- A défaut, il sera fait appel à tout arbitre officiel présent, le plus qualifié assurant l'arbitrage,
- A défaut, chaque équipe présentera une personne susceptible d'arbitrer.

Si la rencontre n'a pas lieu par défaut de présentation d'arbitre par les équipes, celles-ci perdront toutes les deux la rencontre.

La (ou les) personne(s) désignée(s) ne peut (peuvent) en même temps arbitrer et diriger une équipe.

6.8 VALIDATIONS DES JEUNES OFFICIELS (DIPLOME/ATTESTATION) ET OBLIGATIONS D'ARBITRAGE (PRESENCE ET QUALIFICATION)

A l'issue de chaque championnat, le responsable des JO délivrera une attestation post bac, reconnaissant les compétences minimums requises.

Hand Ball	Obligation
Toutes les catégories	Oui, si Non caution de 500 € non restituée

- obtenir une note supérieure à 30 points lors de son évaluation par le responsable des arbitres désigné par l'UGSEL pour la compétition
- répondre aux critères de niveau précisés par l'activité

6.9 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Trois filières de convocation aux championnats nationaux sont possibles :

- convocation après le stage national
- convocation avec une équipe de son territoire

HAND-BALL

- convocation après avoir été sélectionné par le comité d'organisation

La validation est acquise après évaluation selon les critères définis par l'activité.

ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION

Pour toutes les compétitions nationales, organisées par l'UGSEL, la tenue générale des élèves doit être en conformité avec les règlements des fédérations du sport concerné.

- Les élèves d'un même établissement doivent revêtir un maillot identique aux couleurs de l'établissement.

- Le short réglementaire est aussi obligatoire et de couleur identique pour toute une équipe.

- Les maillots doivent être numérotés devant et derrière pour les sports collectifs de salle, derrière pour les sports collectifs extérieurs.

- Chaque équipe devra se munir de deux jeux de maillots de couleurs différentes.

- Le nom de l'établissement ou de son association sportive doit figurer obligatoirement sur le maillot.

- Pour les championnats nationaux, il est souhaitable que la numérotation des joueurs soit identique pour l'ensemble du tournoi.

La Commission disciplinaire et réglementaire a compétence pour statuer sur tout problème qui en cas de non-respect de l'un de ces points.

ARTICLE 8 : TITRES ET RECOMPENSES

Les podiums sont établis à l'issue de la compétition selon les filières respectives.

Pour être officialisée, une compétition doit regrouper au moins 4 équipes provenant de 3 super territoires différents.

Tous les membres d'une équipe parvenant au podium reçoivent une médaille spécifique : or pour les premiers, argent pour les 2^{nds}, bronze pour les 3^{èmes}.

Et pour l'équipe championne nationale, un tee-shirt champion national millésimé.

ARTICLE 9 : MODALITES D'ACCES AU HNS

Statut de HNS modalités d'accès aux attestations et certification JO UGSEL Référence aux art.11,14.2 et 14.3des RG

Pour obtenir la validation HNS, un jeune officiel devra :

- officier lors d'un championnat national des catégories Cadets Garçons, Cadettes/Juniors Filles, Cadets / Juniors Garçons.

- être convoqué par l'UGSEL nationale ou accompagner une équipe de son territoire, dans les catégories citées ci-dessus.

- obtenir une note supérieure à 30 points lors de son évaluation par le responsable des arbitres désigné par l'UGSEL pour la compétition.

- répondre aux critères de niveau précisés pour la catégorie concernée

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

. Retard : pénalité et Forfait

Un forfait ne peut être prononcé qu'après un retard de trente minutes sur l'heure fixée par l'organisateur de la rencontre pour un match ayant entraîné un déplacement, 10 minutes pour le tournoi national. Ceci entraîne match perdu par forfait. (Voir règlement spécifique).

Un retard entre 5' et 10' entraîne une pénalité précisée dans chaque règlement spécifique

En cas de forfait suite à l'inscription sur Usport, soit au plus tard 24 jours avant le début de la compétition, le territoire de l'équipe forfait versera le chèque de caution qu'elle aura reçu à l'organisateur de la compétition.

TABLEAU DES PENALITES EN ANNEXE

ARTICLE 11 : LES RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

11.1 LES RESERVES ET RECLAMATIONS

Pour être recevables, les réserves et réclamations doivent être écrites sur la feuille de match par l'arbitre sous la dictée du capitaine ou du responsable de l'équipe réclamante (régulièrement inscrits sur la feuille de match) et en présence du capitaine ou du responsable de l'équipe adverse.

11.1.1 Réserves

Elles ne sont recevables que si elles sont écrites sur la feuille de match avant le début de la rencontre. Toutefois, si un incident matériel survient en cours de jeu ou si un joueur arrive en retard, une réserve pourra être formulée à la mi-temps ou en fin de partie.

11.1.2 Réclamations

Elles ne peuvent porter que sur une faute technique d'arbitrage, c'est-à-dire une mauvaise interprétation par l'arbitre, le marqueur ou le chronométreur des lois du jeu. Elles seraient déposées en pure perte, si elles portaient sur une question de fait dont l'arbitre est seul juge et pour laquelle sa décision est sans appel.

Pour être recevable, une réclamation doit être :

- Effectuée verbalement auprès de l'arbitre, par le capitaine ou le responsable de l'équipe réclamant dès le premier arrêt de jeu suivant la décision contestée
- Confirmée après la rencontre sur la feuille de match selon les modalités prévues ci-dessus.

N.B. : L'arbitre ne peut refuser de transcrire une réserve ou une réclamation même si elle lui semble non recevable (hors délais prescrits ne portant pas sur une faute technique d'arbitrage, non précédée de réclamation verbale...) mais il devra préciser alors les conditions anormales dans lesquelles elle a été déposée.

- Dans tous les cas, l'arbitre enverra un rapport dans les meilleurs délais à la commission intéressée.

11.2 LA COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES DE LA COMPETITION

HAND-BALL

La commission comprend de 5 personnes : le (la) délégué(e) de la CTN, et/ou de la CNAS ; le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou juge arbitre général, le directeur de compétition et éventuellement une ou deux personnes à désigner sur place.

Référence TITRE V, Article 28.3 des RG.

11.3 LES SANCTIONS

Référence à l'art. 11 des statuts : la qualité de membre de l'Ugsel nationale, ... les voies de fait, les manquements à l'éthique sportive. En tout état de cause, le caractère de gravité est laissé à l'appréciation de l'organe compétent pour prononcer la sanction.

ARTICLE 12 : LE DOPAGE

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti-dopage suivant les modalités arrêtées par le ministère des sports, il est rappelé à tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments.

Référence Titre VI, art 30 des RG.

ARTICLE 13 : REGLES SPECIFIQUES CHAMPIONNAT ELITE ET UNIFIE

13.1 NOMBRE DE JOUEURS :

Phases finales UGSEL nationale

Nombre minimum de joueurs pour commencer un match	Nombre de joueurs présents en phase finale nationale pour débiter la compétition	
	Nombre minimum	Nombre maximum
	9	12
5		

- Seuls les élèves inscrits sur Usport, liste d'élèves validée par le Délégué Sportif national, peuvent prendre part à une rencontre.
- Nombre de sur-classement possible : 2
- Les catégories Cadet et Junior Garçon sont regroupées dans une catégorie unique - Cadet/Junior Garçon - sans restriction du nombre de joueurs de chacune des 2 catégories.

HAND-BALL

13.2 TEMPS DE JEU

	Temps complet	Temps réduit	
	1 match par jour	2 ou 3 matchs / jour	4 matchs et + / jour
MF/MG	2 x 15 min	2 x 12 min	2 x 10 min
CJF	2 x 20 min	2 x 15 min	2 x 12 min
CJG	2 x 20 min	2 x 15 min	2 x 12 min

Avec un temps mort par équipe et par mi-temps.

	4 équipes	5 équipes	6 équipes
Nb de matchs pour le tournoi	8	12	13
Nb de matchs par équipe	4	4 ou 5	
Nb de matchs max par équipe par jour	3	4	

- Si le championnat débute le jour de l'accueil, le temps de jeu sera celui du temps réduit.

13.3 DECOMPTE DES POINTS :

Attribution des points :

- Match gagné : 3 pts
- Match nul : 2 pts
- Match perdu : 1 pt
- Forfait ou pénalité : 0 pt

13.4 EGALITES A LA FIN DES RENCONTRES DE CLASSEMENT :

1. Avant de procéder aux jets de 7 mètres, chaque équipe dispose d'un délai raisonnable pour désigner à l'arbitre 5 joueurs habilités à tirer. Ces joueurs tireront en alternance avec ceux de l'équipe adverse (joueur A contre joueur B, et ainsi de suite jusqu'au 5ème joueur).

Seuls les joueurs inscrits sur la feuille de match, qui ne sont pas disqualifiés ou temporairement exclus au moment du coup de sifflet final, peuvent participer, ainsi que les gardiens de but. Les gardiens peuvent être choisis et remplacés librement, de même que les joueurs blessés.

Les arbitres décident du ballon, du but, et procèdent au tirage au sort pour déterminer l'équipe qui commencera.

2. En cas d'égalité après les 5 tirs de chaque équipe lors du premier tour, une deuxième série de jets de 7 mètres est organisée, avec une alternance inversée par rapport à la première série (joueur B contre joueur A, et ainsi de suite).

Pour cette deuxième série :

HAND-BALL

- Chaque équipe désigne à nouveau 5 joueurs habilités à tirer, et les joueurs ayant participé à la première série peuvent être redésignés.
- Dès qu'une équipe prend l'avantage, elle est déclarée vainqueur.

3. Si l'égalité persiste après cette deuxième série, une nouvelle série de jets de 7 mètres est organisée, suivant la même procédure.

13.5 EGALITES A LA FIN DES POULES DE CLASSEMENTS :

En cas d'égalité de points à l'issue des poules de classement, les équipes seront départagées en tenant compte dans l'ordre :

1. De la présence d'un jeune arbitre pour l'équipe
2. Des points acquis lors des rencontres les ayant opposées
3. Du goal-average, set-average ou point-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
4. Du goal-average, set-average ou point-average général
5. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge)
6. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par exemple carton jaune ou exclusion temporaire)
7. De la meilleure attaque
8. De la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Attention : ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.

13.6 GESTION DES SANCTION DISCIPLINAIRES

13.6.1 Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire est de 2 minutes en temps réduit comme en temps complet. Pour un même joueur, la 3ème exclusion temporaire le disqualifie pour la fin de la rencontre.

Il ne peut rester sur le banc et doit se rendre en tribune.

13.6.2 Disqualification sans rapport de l'arbitre

Une disqualification sans rapport élimine le joueur ou la joueuse pour la fin de la rencontre. L'équipe est réduite d'un joueur pendant **1 minute**. La commission disciplinaire se réunit pour, si nécessaire, à la demande du délégué sportif, et décider d'une suspension d'un ou plusieurs matches pour la suite du tournoi.

13.6.3 Disqualification avec rapport de l'arbitre

Une disqualification avec rapport élimine le joueur ou la joueuse pour la fin de la rencontre et le suspend automatiquement pour la rencontre suivante. L'équipe est réduite d'un joueur pendant 2 minutes. La commission disciplinaire se réunit pour, si nécessaire, augmenter le nombre de matches de suspension pour la suite du tournoi.

HAND-BALL

13.7 REGLES PARTICULIERES

13.7.1 Taille du ballon

- T1 pour Minime Fille
- T2 pour Minime Garçon et Cadette/Junior Fille
- T3 pour Cadet, Junior Garçon et Cadet/Junior Garçon

13.7.2 Terrain, tracés et équipements spécifiques

- Terrain de Hand
- Aucun tracé spécifique
- Buts : 3 m x 2 m avec filets

13.7.3 Temps mort

Un temps mort d'une minute par équipe et par mi-temps, peut être demandé. Le temps mort est uniquement accordé lorsque l'équipe demandeuse est en possession du ballon (ballon en jeu ou lors d'une interruption du jeu). L'utilisation du "carton vert" est la méthode obligatoire pour demander un temps mort. Il doit être déposé à la table de marque.

13.7.4 Remplacements

Les remplaçants peuvent entrer en jeu tout au long de la partie, pendant un arrêt de jeu et sous contrôle de l'arbitre. Un joueur remplacé peut revenir en jeu

13.7.5 Utilisation de la colle

Seule l'utilisation de la colle blanche pour la manipulation du ballon est autorisée.

Attention : les municipalités interdisent, de plus en plus, l'utilisation de la colle (même blanche) dans leurs gymnases.

Merci de respecter cette interdiction municipale et, par conséquent, l'organisateur.

L'organisation aura la responsabilité de fournir 2 ballons sans colle (molten d60-homologué par la FFHB ou décathlon – non homologué FFHB) par gymnase.

- A l'exception des modalités prévues dans les règlements particuliers, les règlements des fédérations délégataires s'appliquent aux championnats organisés par l'UGSEL
- Les cas non prévus par le présent règlement sont de la compétence de la Commission Nationale d'Animation Sportive ou de son représentant lors de la phase finale.

HAND-BALL

ARTICLE 14 : REGLES SPECIFIQUES CHAMPIONNAT – HAND-BALL PROMO

14.1 NOMBRE DE JOUEURS

Phases finales UGSEL nationale

	Nombre de joueurs présents en phase finale nationale pour débiter la compétition		Nombre minimum de joueurs pour commencer un match	Nombre de sur-classement possible (avec certificat médical)
	Nombre minimum	Nombre maximum		
Toutes catégories	8	10	5	2

Seuls les élèves inscrits sur Usport, liste d'élèves validée le Délégué Sportifs National peuvent prendre part à une rencontre.

14.2 TEMPS DE JEU

Temps de jeu	Matches de poule
Minimes F/G	3 x 6 mn
Cadets/Juniors	3 x 7 mn
Cadettes/Juniors	3 x 7 mn
Entre chaque période, pause d'une minute (équivalant à un temps mort)	

14.3 DECOMPTE DES POINTS

Attribution des points :

- Match gagné : 3 pts
- Match nul : 2 pts
- Match perdu : 1 pt
- Forfait ou pénalité : 0 pt

14.4 EGALITES A LA FIN DES RENCONTRES DE CLASSEMENT

1. Avant de procéder aux jets de 7 mètres, chaque équipe dispose d'un délai raisonnable pour désigner à l'arbitre 5 joueurs habilités à tirer. Ces joueurs tireront en alternance avec ceux de l'équipe adverse (joueur A contre joueur B, et ainsi de suite jusqu'au 5ème joueur).

Seuls les joueurs inscrits sur la feuille de match, qui ne sont pas disqualifiés ou temporairement exclus au moment du coup de sifflet final, peuvent participer, ainsi que les gardiens de but. Les gardiens peuvent être choisis et remplacés librement, de même que les joueurs blessés.

Les arbitres décident du ballon, du but, et procèdent au tirage au sort pour déterminer l'équipe qui commencera.

HAND-BALL

2. En cas d'égalité après les 5 tirs de chaque équipe lors du premier tour, une deuxième série de jets de 7 mètres est organisée, avec une alternance inversée par rapport à la première série (joueur B contre joueur A, et ainsi de suite).

Pour cette deuxième série :

- Chaque équipe désigne à nouveau 5 joueurs habilités à tirer, et les joueurs ayant participé à la première série peuvent être redésignés.
- Dès qu'une équipe prend l'avantage, elle est déclarée vainqueur.

3. Si l'égalité persiste après cette deuxième série, une nouvelle série de jets de 7 mètres est organisée, suivant la même procédure.

14.5 EGALITES A LA FIN DES POULES DE CLASSEMENT

En cas d'égalité de points à l'issue des poules de classement, les équipes seront départagées en tenant compte dans l'ordre :

1. De la présence d'un jeune arbitre pour l'équipe
2. Des points acquis lors des rencontres les ayant opposées
3. Du goal-average, set-average ou point-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
4. Du goal-average, set-average ou point-average général
5. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge)
6. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par exemple carton jaune ou exclusion temporaire)
7. De la meilleure attaque
8. De la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Attention : ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.

14.6 GESTION DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

14.6.1. Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire est de 1 minute. Pour un même joueur, la 3^{ème} exclusion temporaire le disqualifie pour la fin de la rencontre.

Il ne peut rester sur le banc et doit se rendre en tribune.

14.6.2. Disqualification sans rapport

Une disqualification sans rapport élimine le joueur ou la joueuse pour la fin de la rencontre. L'équipe est réduite d'un joueur pendant 1 minute 30. La commission disciplinaire se réunit pour, si nécessaire, décider d'une suspension d'un ou plusieurs matches pour la suite du tournoi.

14.6.3. Disqualification avec rapport

Une disqualification avec rapport élimine le joueur ou la joueuse pour la fin de la rencontre et le suspend automatiquement pour la rencontre suivante. L'équipe est réduite d'un joueur pendant 1 minute. La commission disciplinaire se réunit pour, si nécessaire, augmenter le nombre de matches de suspension pour la suite du tournoi.

14.7 REGLES PARTICULIERES :

HAND-BALL

14.7.1 Taille du ballon :

- T1 pour Minime Fille
- T2 pour Minime Garçon et Cadette/Junior Fille
- T3 pour Cadet et Cadet/Junior Garçon

14.7.2 Terrain, tracés et équipements spécifiques :

- Terrain de Hand
- Aucun tracé spécifique
- Buts : 3 m x 2 m avec filets

14.7.3 Temps mort :

Le temps mort est représenté par les pauses entre chaque période.

Plus de temps mort d'équipe

14.7.4 Remplacements :

Aucun changement possible durant les temps de jeu, sauf en cas de blessure.

Tous les joueurs doivent entrer en jeu dans une des 3 périodes.

14.7.5 Utilisation de la colle:

La colle est interdite dans les **tournois promotionnels MF et MG**.

Pour les autres catégories (CJF, CG, JG) et dans les 2 filières, seule l'utilisation de la colle blanche pour la manipulation du ballon est autorisée.

Attention : les municipalités interdisent, de plus en plus, l'utilisation de la colle (même blanche) dans leurs gymnases.

Merci de respecter cette interdiction municipale et, par conséquent, l'organisateur.

L'organisation aura la responsabilité de fournir 2 ballons sans colle (molten d60-homologué par la FFHB ou décathlon – non homologué FFHB) par gymnase.

- A l'exception des modalités prévues dans les règlements particuliers, les règlements des fédérations délégataires s'appliquent aux championnats organisés par l'UGSEL
- Les cas non prévus par le présent règlement sont de la compétence de la Commission Nationale d'Animation Sportive ou de son représentant lors de la phase finale.

ARTICLE 15 : ORGANISATION DE LA PHASE FINALE ELITE & UNIFIE & PROMO

Tous les joueurs d'une équipe doivent prendre part à chaque match de l'équipe (voir article 14.6). Cette obligation non remplie entraîne match perdu par forfait pour l'équipe fautive.

15.1.: 4 EQUIPES QUALIFIEES :

8 matchs = M1 (Match 1) à M8

- Championnat : 1 poule unique, toutes les équipes se rencontrent (M1 à M6) selon l'ordre suivant :
 - 1^{er} tour : M1 = A – B / M2 = C – D
 - 2nd tour : M3 = Perdant M1 – Perdant M2 / M4 = Gagnant M1 – Gagnant M2
 - ☛ S'il y a un match nul, lors du 1^{er} tour l'ordre est le suivant : M3 = A – C / M4 = B – D
 - 3^{ème} tour : M5 et M6 = les équipes qui ne se sont pas rencontrées
ou M5 = B – C / M6 = A – D
- Finales :
 - M7 = Place 3/4 : 3^{ème} contre 4^{ème}
 - M8 = Place 1/2 : 1^{er} contre 2^{ème}

15.2 : 5 EQUIPES QUALIFIEES :

12 matchs = M1 (Match 1) à M12

- Championnat : 1 poule unique, toutes les équipes se rencontrent (M1 à M10) selon l'ordre suivant :
 - 1^{er} tour : M1 = A – B / M2 = C – D / exempt E
- 2^{ème} tour : M3 = A – E / M4 = B – C / exempt D
 - 3^{ème} tour : M5 = D – E / M6 = A – C / exempt B
 - 4^{ème} tour : M7 = B – E / M8 = A – D / exempt C
 - 5^{ème} tour : M9 = C – E / M10 = B – D / exempt A
- Finales :
 - M11 = 5^{ème} contre 4^{ème}
 - M12 = place 3/4 : 3^{ème} contre vainqueur M11
 - M13 = place 1/2 : 1^{er} contre 2^{ème}

15.3 : 6 EQUIPES QUALIFIEES :

13 matchs = M1 (Match 1) à M13

- Championnat : 2 poules de 3 équipes, toutes les équipes se rencontrent (M1 à M6)
 - 1^{er} tour : M1 = A – B / M2 = X – Y Exempts C et Z
 - 2^{ème} tour : M3 = B – C / M4 = Y – Z Exempts A et X
 - 3^{ème} tour : M5 = C – A / M6 = X – Z Exempts B et Z
- 1/4 de finale :
 - M7 = Q1 : 2^{ème} poule 1 contre 3^{ème} poule 2
 - M8 = Q2 : 3^{ème} poule 1 contre 2^{ème} poule 2
- 1/2 finale :
 - M9 = D1 : vainqueur M7 (Q1) contre 1^{er} poule 2
 - M10 = D2 : vainqueur M8 (Q2) contre 1^{er} poule 1

HAND-BALL

- Finales :
 - M11 = place 5/6 : Perdant M7 (Q1) contre Perdant M8 (Q2)
 - M12 = place 3/4 : Perdant M9 (D1) contre Perdant M10 (D2)
 - M13 = place 1/2 : Gagnant M9 (D1) contre Gagnant M10 (D2)

A Séparation d'équipes issues du même Territoire

15.4 : 7 EQUIPES QUALIFIEES

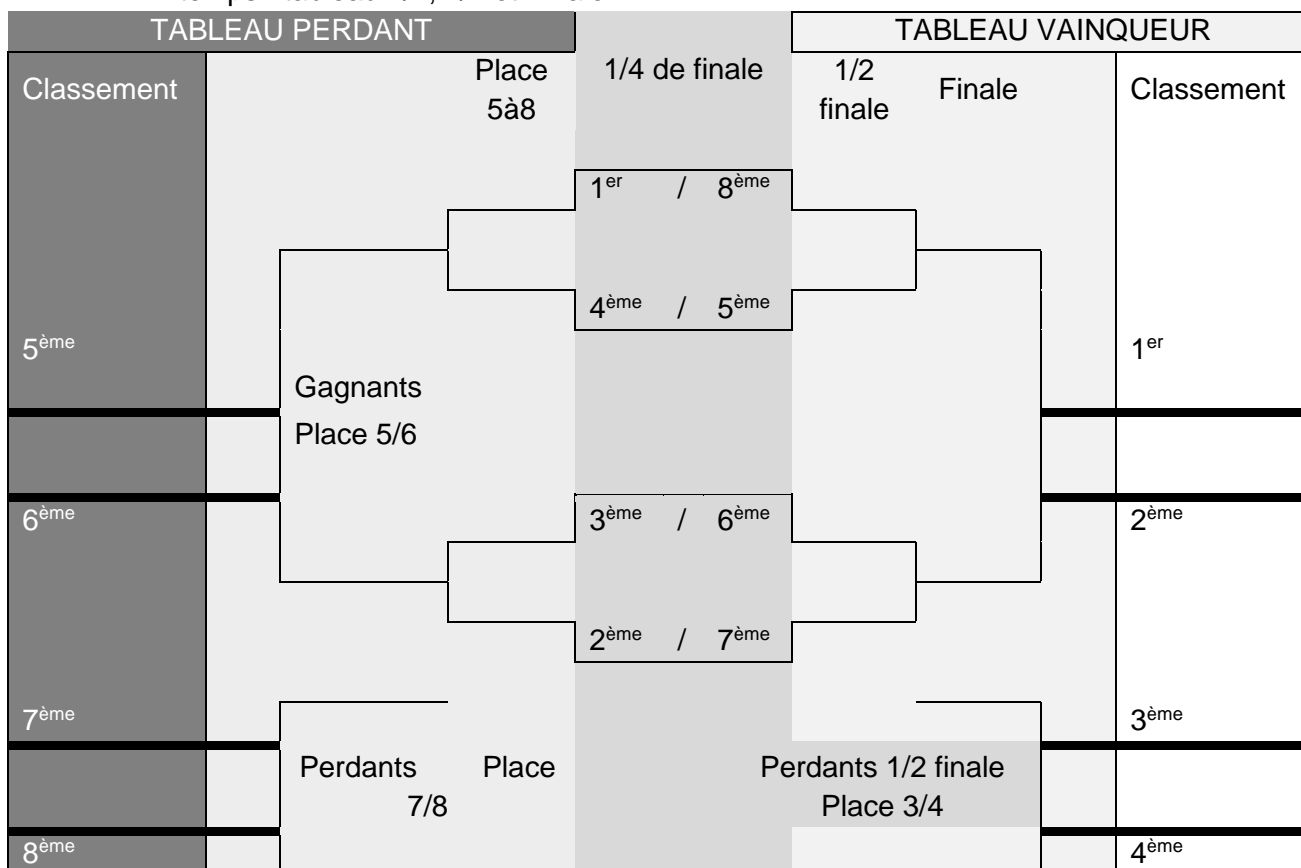
- 1^{er} temps : 3 tours selon la formule échiquier adaptée
 - Lors du 1^{er} tour, l'équipe exempte est tirée au sort.
 - L'exempt se voit attribuer les points d'un match nul avec un goal-average de 0.
 - Le dernier du classement après chaque tour devient l'exempt.
 - Une équipe ne peut être exempte qu'une seule fois.
- 2nd temps : tableau 1/4, 1/2 et finale
 - 1/4 de finale idem à 8 équipes mais le 1^{er} est exempt : 2-7 / 3-6 / 4-5
 - 1/2 finale et finale pour les 4 gagnants :
 - Gagnant 2-7 / Gagnant 3-6
 - Gagnant 4-5 / 1^{er}
 - Tournoi triangulaire pour les perdants selon les modalités suivantes :
 - Perdant 2-7 / Perdant 3-6
 - Perdant 4-5 contre Perdant match précédent
 - Perdant 4-5 contre Gagnant 1^{er} match

HAND-BALL

15.5 : 8 EQUIPES QUALIFIEES

Conservation de la formule ÉCHIQUIER

- 1^{er} temps (formule échiquier) :
 - Tirage au sort intégral puis classement à l'issue du 1^{er} tour.
 - 2^{ème} tour : le 1^{er} rencontre le 2^{ème}, le 3^{ème} rencontre le 4^{ème} et ainsi de suite puis un classement cumulé des 2 tours est effectué.
 - ☛ Pendant l'échiquier, une équipe ne peut rencontrer deux fois le même adversaire.
 - 3^{ème} tour : le 1^{er} rencontre le 2^{ème}, le 3^{ème} rencontre le 4^{ème} et ainsi de suite puis un classement cumulé des 3 tours est effectué.
- 2nd temps : tableau 1/4, 1/2 et Finale



Formule classique : championnat avec poule

- Championnat : 2 poules de 4 équipes, toutes les équipes se rencontrent (M1 à M6)
- 1/4 de finale :
 - Q1 : 1^{er} poule A – 4^{ème} poule B
 - Q2 : 3^{ème} poule A – 2^{ème} poule B
 - Q3 : 2^{ème} poule A – 3^{ème} poule B
 - Q4 : 4^{ème} poule A – 1^{er} poule B
- Puis matchs de classement places 5 à 8 et 1/2 finale et Finales.

HAND-BALL

HANDBALL		FORMULE 1 : 8 ÉQUIPES - 2 POULES DE 4				
Séparation d'équipes issues du même Territoire						
ACCUEIL J1		GYMNASE A				
		POULE A	POULE B			
		1	5			
		2	6			
		3	7			
		4	8			
JOUR 2	M1	8H	1-2	M1	8H30	1-2
	2	9H	3-4	2	9H30	3-4
	3	10H	1-3	3	10H30	1-3
	4	11H	2-4	4	11H30	2-4
	PAUSE MÉRIDienne 12H/12H30					
	5	13H	1-4	5	13H30	1-4
	M6	14H	2-3	M6	14H30	2-3
	CLASSEMENT POULE A			CLASSEMENT POULE B		
		1			1	
		2			2	
	3			3		
	4			4		
1/4 de FINALE						
	Q1	15H30				
	Q2	16H15				
	Q3	17H				
	Q4	17H45				
JOUR 3	CLT 5/8	8H	PQ1/PQ2			
		8H45	PQ3/PQ4			
	D1	9H30	GQ1/GQ2			
	D2	10H15	GQ3/GQ4			
	PLACE 7/8	11H	P/P			
	PLACE 5/6	11H45	G/G			
	PLACE 3/4	12H30	PD1/PD2			
FINALE	13H15	GD1/GD2				
				FIN 14H		

HAND-BALL

15.6 : 9 EQUIPES QUALIFIEES

- Championnat : 2 x 3 poules de 3 équipes
 - 3 poules de 3 équipes, toutes les équipes se rencontrent
→ Classement de 1 à 3
 - 3 poules de 3 équipes en tenant compte du classement : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}
→ **Classement de 1 à 9 en tenant compte des résultats des 4 matchs.**
- Phases finales :
 - 1/2 Finales Hautes (équipes classées 1 à 4) et Basses (équipes classées 5 à 8)
 - Matchs de classement

HANDBALL		9 ÉQUIPES - 3 POULES DE 3						
2 x 3 POULES DE 3 ÉQUIPES - BRASSAGE SUR 2 TOURS								
CHANGEMENT DE GYMNASSE OBLIGATOIRE / TIRAGE AU SORT INTÉGRAL								
ACCUEIL J1		GYMNASSE A			GYMNASSE B			
		POULE A ET B			POULE C			
		A	B	C				
		1	4	7				
		2	5	8				
		3	6	9				
JOUR 2	1	8H	1/2	1	8H	7/8		
	2	8H30	4/5					
	3	9H	3/P	2	9H	9/P		
	4	9H30	6/P					
	5	10H	3/G	3	10H	9/G		
	6	10H30	6/G					
	CLT		A1	B1	C1			
			A2	B2	C2			
			A3	B3	C3			
			POULE W ET X			POULE Y		
			W	X	Y			
			A1	B1	C1			
		B2	C2	A2				
		C3	A3	B3				
M1	11H30	A1/C3	M1	11H30	C1/B3			
2	12H	B1/A3						
PAUSE MÉRIDIENNE								
M3	13H	B2/P	2	13H	A2/P			
4	13H30	C2/P						
5	14H	B2/G	M3	14H	A2/G			
M6	14H30	C2/G						
Fin du 1er temps → Classement (1 à 9) des équipes en fonction des résultats des 4 matchs disputés par les équipes								

HAND-BALL

PHASES FINALES			1/2 FINALE Hautes (1 à 4) et Basses (5 à 8)		
GYMNASE A			GYMNASE B		
D1B	16H	5-8	D1B	16H	5-6
D1H	16H45	1-4	D1H	16H45	2-3
CLT 7 à 9	17H15	PD1B – 9			
<hr/>					
JOUR 3	CLT 7 à 9	8H30	PD2B – 9		
	PLACE 5/6	9H30	GD1B – GD2B		
	CLT 7 à 9	10H30	PD1B – PD1B		
	PLACE 3/4	11H30	PD1H – PD2H		
	FINALE	12H30	GD1H – GD2H	FIN 13H30	

HAND-BALL

15.7 : 10 EQUIPES QUALIFIEES

HANDBALL		10 ÉQUIPES - 2 POULES DE 5					
Séparation d'équipes issues du même Territoire							
ACCUEIL	GYMNASSE A			GYMNASSE B			
JOUR 1	POULE A			POULE B			
	1			1			
	2			2			
	3			3			
	4			4			
	5			5			
JOUR 2	M1	8H		M1	8H		
	2	8H30		2	8H30		
	3	9H		3	9H		
	4	9H30		4	9H30		
	5	10H		5	10H		
	6	10H30		6	10H30		
	7	11H		7	11H		
	8	11H30		8	11H30		
	M9	12H		M9	12H		
	PAUSE MÉRIDIENNE 12H30/13H						
	M10	13H		M10	13H		
	11	13H30		11	13H30		
	12	14H		12	14H		
	13	14H30		13	14H30		
	14	15H		14	15H		
	M15	15H30		M15	15H30		
	CLASSEMENT POULE A			CLASSEMENT POULE B			
	1			1			
2			2				
3			3				
4			4				
5			5				
1/4 de FINALE							
Q2	17H	A2/B3	Q4	17H	A3/B2		
Q1	17H45	A1/B4	Q2	17H45	A4/B1		
JOUR 3	PHASES FINALES						
	GYMNASSE A			GYMNASSE B			
	D1	8H30	GQ1/GQ2	CLT 5/8	8H30	PQ1/PQ2	
	D2	9H15	GQ3/GQ4		9H15	PQ3/PQ4	
	PLACE 9/10	10H	A5/B5	Si 1 seul gymnase pour J3 : début à 8H – fin à 14H30 (match toutes les 45')			
	PLACE 7/8	10H45	P/P				
	PLACE 5/6	11H30	G/G				
PLACE 3/4	12H15	P/P					
FINALE	13H	G/G	FIN 13H30				

HAND-BALL

15.8 : 11 EQUIPES QUALIFIEES

La formule proposée sera la même que celle à 12 équipes, avec la différence d'une équipe en moins dans une des poules.

15.9 : 12 EQUIPES QUALIFIEES

HANDBALL		12 ÉQUIPES - 4 POULES DE 3					
		4 POULES DE 3 ÉQUIPES. - BRASSAGE SUR 4 POULES					
		CHANGEMENT DE GYMNASSE OBLIGATOIRE / TIRAGE AU SORT INTÉGRAL					
ACCUEIL J1	GYMNASE A			GYMNASE B			
	POULE A ET B			POULE C ET D			
	A	B		C	D		
	1	4		7	10		
	2	5		8	11		
	3	6		9	12		
JOUR 2	1	8H	1/2	1	8H	7/8	
	2	8H30	4/5	2	8H30	10/11	
	3	9H	3/P	3	9H	9/P	
	4	9H30	6/P	4	9H30	12/P	
	5	10H	3/G	5	10H	9/G	
	6	10H30	6/G	6	10H30	12/G	
CLT	A1	B1	CLT	C1	D1		
	A2	B2		C2	D2		
	A3	B3		C3	D3		
		GYMNASE A			GYMNASE B		
		POULE W ET X			POULE Y ET Z		
	W	X		Y	Z		
	A1	B1		C1	D1		
	D2	A2		B2	C2		
	C3	D3		A3	B3		
1	11H30	A1/C3	1	11H30	C1/A3		
2	12H	B1/D3	2	12H	D1/B3		
PAUSE MERIDIENNE							
3	13H	D2/P	3	13H	B2/P		
4	13H30	A2/P	4	13H30	C2/P		
5	14H	D2/G	5	14H	B2/G		
6	14H30	A2/G	6	14H30	C2/G		
CLT	W1	X1	CLT	Y1	Z1		
	W2	X2		Y2	Z2		
	W3	X3		Y3	Z3		
CLASSEMENT 9 à 12							
1	16H	W3/X3	2	16H	Y3/Z3		
PHASES FINALES		1/4 FINALE					
Q1	16H30	W1/X2	Q3	16H30	Y1/Z2		
Q2	17H15	X1/W2	Q4	17H15	Z1/Y2		

HAND-BALL

JOUR 3	GYMNASE A			GYMNASE B		
	CLT 5/8	8H	PQ3/PQ4	3	9H	W3/Y3
	CLT 5/8	8H45	PQ1/PQ2	4	9H30	X3/Z3
	D1	9H30	GQ1/GQ2	5	10H	W3/Z3
	D2	10H15	GQ3/GQ4	6	10H30	X3/Y3
	PLACE 5/6	11H		PLACE 7/8	11H	
	PLACE 3/4	11H45				
	FINALE	12H30		FIN 13H15		

HAND-BALL

OU AUTRE FORMULE

HANDBALL		12 ÉQUIPES - 4 POULES DE 3					
4 POULES DE 3 ÉQUIPES. - BRASSAGE SUR 4 POULES							
CHANGEMENT DE GYMNASSE OBLIGATOIRE / TIRAGE AU SORT INTÉGRAL							
ACCUEIL J1	GYMNASSE A			GYMNASSE B			
	POULE A ET B			POULE C ET D			
	A	B		C	D		
	1	4		7	10		
	2	5		8	11		
	3	6		9	12		
JOUR 2	1	8H	1/2	1	8H	7/8	
	2	8H30	4/5	2	8H30	10/11	
	3	9H	3/P	3	9H	9/P	
	4	9H30	6/P	4	9H30	12/P	
	5	10H	3/G	5	10H	9/G	
	6	10H30	6/G	6	10H30	12/G	
	CLT	A1	B1	CLT	C1	D1	
		A2	B2		C2	D2	
		A3	B3		C3	D3	
		GYMNASSE A			GYMNASSE B		
		POULE W ET X			POULE Y ET Z		
		W	X		Y	Z	
	A1	B1		C1	D1		
	D2	A2		B2	C2		
	C3	D3		A3	B3		
1	11H30	A1/C3	1	11H30	C1/A3		
2	12H	B1/D3	2	12H	D1/B3		
PAUSE MERIDIENNE							
3	13H	D2/P	3	13H	B2/P		
4	13H30	A2/P	4	13H30	C2/P		
5	14H	D2/G	5	14H	B2/G		
6	14H30	A2/G	6	14H30	C2/G		
CLT	W1	X1	CLT	Y1	Z1		
	W2	X2		Y2	Z2		
	W3	X3		Y3	Z3		
PHASES FINALES		TIRAGE AU SORT des 1/2 FINALE					
4 1ers	Places 1-4	W1	X1	Y1	Z1		
4 2èmes	Places 5-8	W2	X2	Y2	Z2		
4 3èmes	Places 9-12	W3	X3	Y3	Z3		
	GYMNASSE A			GYMNASSE B			
D1B 5/8	16H	2	D1 9/12	16H	3		
D1B 5/8	16H45	2	D2 9/12	16H45	3		
D1H 1/4	17H30	1	D2H 1/4	17H30	1		

HAND-BALL

JOUR 3	MATCHS DE CLASSEMENT					
	GYMNASE A			GYMNASE B		
	PLACE 7/8	9H	PD1B/PD2B	PLACE 11/12	9H	PD1/PD2
	PLACE 5/6	10H	GD1B/GD2B	PLACE 9/10	10H	GD1/GD2
	PLACE 3/4	11H	PD1H/PD2H			
FINALE	12H	GD1H/GD2H	FIN 13H			